



Caen, le 12 juin 2019

## GEOGRAPHIE REVISITEE OU DESTRUCTION DU RESEAU DE LA DGFIP !

La Direction Générale ayant donné son feu vert aux directeurs locaux pour qu'ils dévoilent la géographie revisitée dans leurs départements, le directeur départemental a présenté l'avenir, enfin, c'est ce qu'il prétend, de la DDFIP du Calvados aux organisations syndicales. Il a repris mot pour mot le discours du ministre Darmanin prônant la démultiplication des points de contacts aux particuliers, entreprises et collectivités locales pour, soit disant, mieux répondre aux besoins de conseils et de proximité des services publics, particulièrement, en milieu rural.

Comme nous le pressentions, l'organisation est déjà bien verrouillée et tout pseudo "atelier participatif", auquel les directions locales voudraient convier les représentants des personnels relève d'une stratégie de l'accompagnement qui n'est pas la nôtre.

Pour **FO-DGFIP**, combattre ce projet, ce n'est pas aller discuter des détails d'une organisation déjà ficelée, non amendable et surtout mortifère pour notre administration.

Fermeture de toutes les trésoreries au profit de services dits de proximité (Maisons de Service au Public ou Maisons France Services, dans le Calvados, nommées Point Info 14) ou de Services de Gestion Comptable, véritables boîtes à clic, fermeture de services fiscaux comme à Falaise ou Pont l'Evêque, fermeture de toutes les antennes – PCR, PCE, CDIF ... **Le maillage territorial que vous connaissez aujourd'hui va disparaître !!!**

A l'issue de ces restructurations, ne devraient subsister que :

- 4 SIP, **Bayeux, Caen, Vire et Trouville**
- 3 SIE, **Bayeux, Caen et Lisieux**
- 1 SPFE à **Caen** – **Pont l'Evêque disparaît de la carte, depuis combien de temps FO vous l'annonce ?**
- 1 trésorerie Amendes à **Caen**
- 1 trésorerie hospitalière à **Caen** **l'hôpital de Vire part dans l'Orne**
- 1 SDIF (ex CDIF) à **Caen**
- 1 PRS à **Ouistreham** – **pratique quand on doit se rendre au tribunal à Caen**
- 6 Services de Gestion Comptable (SGC), sorte de back office des ex-trésoreries : **Mondeville, Falaise, Vire, Bayeux, Lisieux et Trouville.**
- 2 antennes, **Monts d'Aunay et Honfleur.** **Sans doute pour faire avaler doucement la pilule aux maires qui viennent de réinvestir dans une trésorerie et préparer la désertion quelques temps plus tard)**
- 4 services du contrôle fiscal à Caen (BDV, PCE, PCR, BDV 1 et BDV 2). **Quid de la BCR, sacrifiée ?**
- 15 conseillers territoriaux qui devront assurer le conseil aux collectivités locales. **Bonne chance aux heureux élus, totalement déconnectés de l'activité des back office**

**Vous pouvez constater par vous mêmes que de proximité il n'est point question !**

**Nul n'est besoin d'être divin pour comprendre que sous les termes « savants » de SGC, conseillers territoriaux se cachent la fermeture pure et simple des trésoreries. Examinez bien la carte ! Comment parler de nouvelles communes d'implantation, alors que ce sont dans ces mêmes communes que la DGFIP a fermé des trésoreries.**

Nous avons désormais la confirmation que la DGFIP prépare les esprits à une des préconisations du comité action publique 2022 (CAP 22) passée peut être trop inaperçue.

En effet, ce rapport prévoit de "renforcer la cohérence de l'action publique territoriale" en regroupant au niveau de chaque établissement Public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre la fonction comptable - exercée par la DGFIP – de l'ensemble des communes le composant. Cette mutualisation financière couplée à la création de services facturiers (SFACT) auprès des Services de Gestion Comptable (SGC) pourrait faciliter le passage ultérieur en agence comptable. Partant de là, les SGC ne seraient qu'une étape transitoire dans le démantèlement total de la DGFIP. **Pour ceux qui se disent, c'est pas grave on ira bosser un tout petit peu plus loin, eh bien c'est raté !**

Ainsi, est évoquée la "montée en puissance du conseil aux collectivités locales" grâce à un cadre dédié "compétent et disponible" qui ne serait plus "écartelé" entre gestion et conseil.

À **FO-DGFIP**, nous avons plutôt compris que la force de notre réseau était d'avoir un point d'entrée unique pour toute demande de l' élu et que ce point d'entrée était jusqu'à maintenant le comptable public personnellement et pécuniairement responsable (RPP). Or, dans ce nouveau schéma, c'est bien l' élu qui sera "écartelé" entre le comptable du SGC (back-office) et le "conseiller" (front-office). Il y a clairement un risque d'incompréhension des élus face à cette dualité de compétence entre, d'un côté un comptable qui pourrait vite se voir réduit par certains à un rôle de "teneur de comptes" voire "d'épicier" et, de l'autre côté un conseiller au métier peut-être plus valorisant mais qui ne serait plus comptable.

Des zones d'ombre sur le périmètre respectif du chef de SGC et du conseiller sont déjà à prévoir :

Qui expliquera à l' élu les justifications des refus divers et variés du "back-office" ?

Degré d'autonomie dans la décision du conseiller? Des contradictions sont peut-être à craindre entre la position du chef de SGC et du conseiller ?

L'avis du conseiller n'engagera que lui puisqu'il n'est pas responsable personnellement et pécuniairement. Un risque de dé-credibilisation du conseiller vis-à-vis de l' élu n'est pas à exclure.

Qui continuera à percevoir l'éventuelle indemnité de conseil ? En l'état des textes (arrêté du 16/12/1983), il s'agit de celui à qui l'ordonnateur demande des prestations, sous la réserve que ce soit le comptable ; or, dans ce schéma proposé le comptable ne fait plus de conseil. Ce sera peut-être le prétexte tout trouvé à la suppression de cette indemnité ?

Qui préparera le travail en amont de la signature possible d'une convention de services comptables et financiers (CSCF) ?

L'avant dernier paragraphe de la note risque de donner de l'urticaire aux chefs de SGC : en effet, dans le schéma proposé ils ne présenteront pas devant l'assemblée ou la commission des finances le compte de gestion dont ils sont responsables, ce rôle sera dévolu au conseiller !

Pour **FO-DGFIP**, le conseiller risque fort de se trouver entre le marteau du comptable et l'enclume de l'ordonnateur.

#### **Autres points à retenir :**

Les chefs de SGC et les conseillers seront désignés au libre choix du directeur.

Pour le SGC, priorité sera donnée aux comptables du département "titulaires des grades les plus élevés".

Toutefois, le directeur départemental pourra aussi nommer un cadre non comptable. Les inspecteurs divisionnaires comptables ont donc vécu. Désormais ils seront au mieux "conseillers" ou adjoints en SGC. **Aïe, pas évident de chercher un éventuel débouché !**

Pour les conseillers, ils seront choisis de manière prioritaire parmi les anciens comptables du département. Ils seront des cadres A+ administratifs. Quelle valorisation de carrière pour des comptables qui ont eu en charge la tenue de la comptabilité dans sa globalité et se voient réduits à donner des conseils que leur supérieur (SGC) pourra dédire et que l' élu pourra ne pas suivre ? **Beau remerciement pour les efforts prodigués tout au long de la carrière !**

À ce stade aucun élément précis n'est apporté concernant la rémunération des conseillers, il est seulement question d'un "régime indemnitaire attractif et adapté au niveau de responsabilité de la mission".

Ce projet de nouvelle organisation est aberrant et conforte notre revendication de l'abandon pur et simple de la "géographie revisitée" ou plutôt du nouveau réseau de proximité.

Ce projet conduira tous les agents à des changements d'affectation tant sur le plan géographique que fonctionnel, des déplacements professionnels importants alors que nos gouvernants nous parlent de transition écologique ou de déplacements limités à 30 km pour les usagers.

Personne n'est à l'abri, car en sus de la géographie revisitée se profilent la disparition des SIP avec le PAS, la suppression de la déclaration de revenus, de la taxe d'habitation et le transfert de la gestion des locaux d'habitation au CDIF, la création des agences uniques de recouvrement TVA-URSAFF, la sédentarisation annoncée des géomètres avec le transfert du plan cadastral à l'IGN, la création d'un pôle national de recouvrement en lieu et place des PRS, la régionalisation voire nationalisation des pôles de contrôle, le transfert de l'activité SPL restante aux agences comptables et des missions supports aux préfets !!! Les back offices ne sont que des dispositifs transitoires ! **Faut-il encore le rappeler ?**

La DGFIP et la DDFIP du Calvados sont face au plus grand "plan social" que les agents n'aient jamais connus.

Un Plan social qui cache son nom sous des motifs fallacieux de présence accrue dans les territoires ruraux, de regroupements de services pour rendre le travail plus efficace qui détruit notre réseau pour aboutir à un service public « low-cost ».

Aujourd'hui, aucun d'entre nous ne peut se prévaloir d'être hors de danger !!!! **Allons nous courber l'échine et nous soumettre?**

Nous ne pouvons pas accepter un projet destructeur de cette ampleur, tant au niveau des missions que des structures et des emplois et nous appelons chacun à se mobiliser !

**FO-DGFIP APPELLE LES PERSONNELS A S'OPPOSER AVEC FORCE A CES PROJETS ET A NE PAS SE RESIGNER, POUR OBTENIR LE RETRAIT DES PLANS DARMANIN ET DUSSOPT.**

**COLLECTIVEMENT, NOUS DEVONS RESISTER, SINON NOUS SERONS SACRIFIES POUR L'EXEMPLE.**



**POUR FINIR :**

**LE MINISTRE DARMANIN PRETEND DANS SA LETTRE AUX ORGANISATIONS SYNDICALES QUE "CETTE NOUVELLE PHYSIONOMIE DU RESEAU AURA VOCATION A OFFRIR UN SERVICE HUMAIN DE PROXIMITE".**

**QUEL MENSONGE ET QUEL MEPRIS POUR LES USAGERS, LES ELUS ET BIEN EVIDEMMENT POUR LES AGENTS !**